Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 040-214001927-20261103-2026_11_0284-DE

République Française
Département des Landes

mont de marsan

Délibération du Conseil Municipal du 3 novembre 2026 N° DEL2026-11-0284

L'an deux mille vingt-six le trois novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Frédéric DUTIN, Maire.

Date de la convocation : 28 octobre 2026

Présents :
Frédéric DUTIN, Paul GERBAUD, Marie-Laure LAFARGUE, Bruno LOM, Salima SENSOU, Alain BACHÉ, Marianne SAVARY, Jean-François CABANNES, Stéphanie MOREAU, Alain BONTE, Jean DUPOUY, Jean-Noël CAPDEVILLE, Philippe FRANÇOIS, Corinne CAPDEVILLE, Abderrazak ABOU EL FADEL, Catherine BLAIN, Julie PUYSSEGUR, Isabelle COLAS-JALABERT, Valérie FAVRE, Quentin MOURONVAL, Yann BRETHOUS, Priscillia GARCIA, Charles BROSSILLON, Morgane BAILLET, Margaux FRITSCH, Paul CALLADO, Marie-Christine HARAMBAT, Jean DUVIGNAU, Cathy GARBEZ, Mathieu ARA, Nicolas LEREGLE, Jean-Jacques GOURDON, Delphine LEBLANC, Thibault LEMAIRE

Excusés avec procuration :
Soraya SENSOU a donné pouvoir à Abderrazak ABOU EL FADEL ; Alexia SALDUCCI a donné pouvoir à Jean DUVIGNAU ; Hicham LAMSIKA a donné pouvoir à Marie-Christine HARAMBAT ; Isabelle POIRIER a donné pouvoir à Delphine LEBLANC

Absent :
Jean-Philippe GORI

Secrétaire de séance : Madame Priscillia GARCIA

Nombre de membres en exercice	39
Présents	34
Pouvoirs	4
Représentation(s)	0
Votants	38

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 040-214001927-20261103-2026_11_0284-DE

OBJET : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS.

Rapporteur : Madame Marianne SAVARY

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service. Il évolue tout au long de l'année, tant en fonction des différents projets menés que des besoins de la collectivité.

Il est dès lors proposé d'actualiser le tableau des emplois communaux comme suit pour tenir compte de l'évolution des besoins et optimiser le fonctionnement des services :

- **Evolution d'emplois (iso effectif)**

Un agent titulaire du Pôle Technique fait valoir ses droits à la retraite au 1er décembre 2026. Un appel à candidature a été initié. Afin de pourvoir son remplacement, il vous est proposé de transformer l'emploi initial :

- Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet au 1er décembre 2026 ;
- Création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet au 1er novembre 2026.

- **Création d'emploi (iso effectif)**

Un agent du Pôle Technique a réussi le concours de technicien territorial. Afin de permettre la nomination de cet agent (ses fonctions correspondant au cadre d'emploi proposé), il vous est proposé de créer :

- 1 emploi du grade de technicien territorial à temps complet.

A l'issue de sa période de stage (1 an), et si celle-ci est validée, l'emploi initial sera supprimé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 20 octobre 2026,

Vu l'avis de la commission « finances et affaires générales » en date du 22 octobre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE DE,

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 040-214001927-20261103-2026_11_0284-DE

Article 1 – MODIFIER le tableau des emplois de Mont de Marsan selon les termes détaillés supra,

Article 2 – AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Frédéric DUTIN
Maire de Mont de Marsan

Signé électroniquement par
Frédéric DUTIN



Le 9 novembre 2026

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département ».